Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement SAINT-MALO
Canton : PLEINE-FOUGÈRES

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260706-2026_06_06_11-DE

COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU **6 JUILLET 2026**

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
29 juin 2026	10 JUIL. 2026	15	11	13

Le **six juillet** deux mil **vingt-six**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 29 juin 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Éric HAMEL, Maire.
Etaient présents : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Patrice LEJEANVRE, Nathalie GERARD, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Maël BODIN, Marie THEBAULT, Jean-Philippe LIARD, Elodie MOULIN
Présents par procuration : Mme Stéphanie RACLE a donné procuration à Éric HAMEL, Sébastien HILPRON a donné procuration à Karine LEUTELLIER
Absente excusée : Mme Lisa-Marie COUSIN
Absent : M. Michel ROQUAIS
Secrétaire de Séance : Mme Élodie MOULIN
Date d'affichage : 10 JUIL. 2026
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes
le : 10 JUIL. 2026
et publication ou notification
du : 10 JUIL. 2026

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 20h10

Délibération N°2026-06-06/11 :

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel,
VU la délibération du Conseil Communautaire 2026-C-92 en date du 30 avril 2026 portant création de la CLECT et désignation des membres.

CONSIDERANT que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,
CONSIDERANT qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant,
CONSIDERANT qu'un conseiller municipal peut siéger à la fois au Conseil communautaire et à la commission locale d'évaluation des transferts de charges,
CONSIDERANT que le rôle de la commission d'évaluation des charges transférées est de :

- quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée aux communes,
- Elle est tenue d'évaluer le coût net des dépenses transférées des communes membres à la Communauté de communes à l'occasion de chaque nouveau transfert de compétence,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260706-2026_06_06_11-DE

CONSIDERANT la décision du Conseil Communautaire en date du 30 avril 2026, proposant la composition de la CLECT comme suit :

- DE CREER une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre la Communauté de communes et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 19 membres titulaires, et 19 membres suppléants.
- DE DESIGNER les maires comme membres titulaires de la CLECT.
- DE DEMANDER aux conseils municipaux de désigner les membres suppléants de ladite commission.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **De désigner comme représentants de la CLECT pour la commune de SOUGEAL**
  - **Monsieur Le Maire comme membre titulaire de la CLECT**
  - **Madame Anne BECKER comme membre suppléant de la CLECT**

De charger Monsieur Le Maire et Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance

Élodie MOULIN

Le Maire,

Éric HAMEL

MAIRIE DE SOUGEAL 35210